L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 78, rue Chartres.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 28 OCTOBRE 1839.

L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain une communication en réponse aux articles signés *Peuple*.

Une épidémie morale assez singulière vient de se déclarer tout récemment parmi nous: par bonheur, les cas bien que fort graves sont peu nombreux encore, point mortels, grâce à Dieu! et ils n'ont pas franchi le petit-cercle où la maladie a pris naissance; mais qui sait jusqu'où elle pourrait aller? Elle est contagieuse, et si l'on nous en croit, on prendra contre elle quelques mesures sanitaires. Cette épidémie qui n'a pas encore de nom dans la science, nous proposerons, à défaut de mieux, de la désigner sous le nom d'*Epidémie de la Phrase*. Cette dénomination a l'avantage de déterminer les principaux caractères de cette affection morbide: en effet quand on en est atteint, on fait de la phrase et rien que la phrase, sans s'inquiéter du reste: une situation critique se présente, il faudrait de sages conseils que tout le monde recevrait avec reconnaissance, on vous jette de la phrase à la tête! Une discussion de chiffres s'engage, on vous répond par de la phrase! de la phrase, de la phrase et toujours de la phrase! Quant aux idées, on n'en tient pas plus de compte qu'une corneille qui abat des noix! Aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'on ne peut pas plus s'entendre, c'est que toute discussion devient impossible.

Nous concevions que cette épidémie se fût déclarée chez le correspondant du Louisianais qui s'intitule *Peuple*, correspondant qui fut un jour le nôtre: nous le concevions; car on se laisse aller volontiers, même en écrivant, à des habitudes oratoires pour lesquelles on a une certaine prédilection; mais voilà qu'il a atteint aussi un autre correspondant de la même feuille qui, sous un nom presque aussi collectif que celui de *Peuple*, sous celui de *Nous*, entre à son tour dans l'arène pour y débiter une assez longue homélie dont nous cherchons depuis hier la signification sans pouvoir la trouver; et, lorsque cela tient sans nul doute à notre défaut d'intelligence, nous avons l'audace d'en accuser la phrase! La phrase en effet y règne d'un bout à l'autre: elle s'y pose en interrogations absolues; elle s'y déploie en périodes et en comparaisons poétiques; elle y éclate en reproches, en menaces; tour à tour plaintive, suppliante et désespérée, et toujours si glissante et si dominante qu'elle ne laisse pas même à la pensée, si pensée il y a, la faculté de rayonner à travers l'écorce épaisse qui l'enveloppe.

Nous sommes donc fort embarrassés, nous qui nous préoccupons bien plus du fond que de la forme, lorsqu'il s'agit de répondre à de semblables déclamations; nous les pressons en vain pour en faire sortir quelque chose, et nous ne trouvons que le vide. Est-ce notre faute?

Nous serions fort heureux que les correspondans du journal ultra-tory, daignant renoncer un moment à la phrase, voulussent s'expliquer *clairement, cathégoriquement, sans réserve*. Ils se plaignent parce qu'ils souffrent; eh! mon Dieu! qui ne souffre pas aujourd'hui? Ils exigent des réformes, mais quelles réformes? Ils réclament des secours; mais quelle espèce de secours et pour qui? Ils affirment qu'il y a moyen de remédier à nos maux, pourquoi n'indiquent-ils pas ce remède qu'ils ont l'air de connaître si bien? Quand on veut être compris, il faut parler nettement: Que voulez vous? que demandez vous? Dites-le donc.

Du reste dans ces articles dont nous cherchons le sens, il y a une tendance bien évidente, tendance funeste qui pousse, nous l'avons déjà dit, à la perturbation! Il est déplorable, à notre sens, de voir des hommes de talent se faire les hérauts de la violence et du désordre. Qu'ils songent donc aux conséquences que peuvent avoir leurs paroles! Si ces paroles ont le retentissement qu'ils leur attribuent, elles pourraient avoir un effet incendiaire, sur des esprits mal disposés et qui s'émeuvent beaucoup plus qu'ils ne raisonnent. Si elles déterminaient le soulèvement populaire qu'elles semblent appeler, ceux-même qui les ont prononcées, les maudiraient: car nous les estimons assez pour croire qu'ils veulent le progrès; et ce n'est jamais par le déchaînement des passions qu'on y arrive.

INCROYABLES ERREURS.

Ceux qui jugeraient de la situation de nos banques par l'état sommaire qu'en a donné le journal *ultra-tory*, commettraient une étrange méprise, car il y a entre l'état officiel publié par les banques et l'état sommaire publié par le Louisianais une différence de DIX MILLIONS DE PIASTRES.

En effet le journal *ultra-tory* trouve que le passif des banques excède l'actif de $3,149,094 93 tandis qu'en réalité l'actif excède le passif de $7,100,000 environ, ainsi que nous allons l'établir.

ACTIF.

Immeubles appartenant aux banques	$7,428,396
Escomptes et prêts divers	49,138,701
Balances dues par les banquiers étrangers.	201,827
Autant qui leur est dû pour balance de change intérieur et billets des banques des autres Etats.	2,875,867
Autant que leur doivent les banques des autres états en compte courant.	56,879
Billets municipaux et autres ressources.	4,833,669
Espèces.	2,847,497
	$67,381,836

PASSIF.

Dépôts fait par des individus ou corporations.	4,923,406
" par des agents du Gouv.	487,224
Circulation.	3,562,890
Dû aux banques étrangères.	4,217,771
Billets à payer et dividendes non payés.	5,297,516
Total	18,493,250
Leur capital payé.	41,736,768
	$60,230,118

Il résulte de cet état sommaire, dont on peut vérifier l'exactitude avec l'état général inséré tout au long dans la partie anglaise, que les banques ont un actif de $67,385,000 en effets en portefeuille, en créances, en propriétés immobilières et en espèces; et qu'elles ne doivent sur cela au public que $18494000, car le capital payé est dû, non au public, mais aux actionnaires. Pour comprendre la justesse de cette distinction il faut seulement savoir qu'en cas de perte, elle porte toujours sur le capital, et que le public ne pourrait rien perdre de la part des banques tant que le capital ne serait pas épuisé.

Mais loin que le capital soit atteint, on voit qu'il y a en sus un bénéfice à diviser, bénéfice d'environ $7 100,000—ainsi que nous l'avancions en commençant.

RECAPITULONS: L'actif des banques est de $67,385,000

Le passif s'élève à	$18,493,360	
Le capital payé à	41,736,748	
		60,230,118
Partant il reste un bénéfice indivis de		7,154,882

Le journal *ultra-tory* trouvait au lieu de cela une perte de $3,149,009. — Légère erreur de — $10 000,000 !!!

Après cela, si vous croyez encore à ce que dit le journal du pouvoir, vous pourrez vous vanter d'avoir une foi robuste.

Le *Mozart*, parti du Hâvre le 21 septembre, est arrivé hier soir dans notre port; les journaux de Paris qu'il nous apporte, ne vont que jusqu'au 15 courant; ceux que nous avions reçus par le Liverpool allaient jusqu'au 19, ne contiennent donc rien d'important que nous ne sachions déjà.

Une communication particulière nous apprend qu'au départ du Mozart, le marché au coton du Hâvre n'avait subi aucune variation importante.

Cette même communication dément ce que nous avaient annoncé les journaux à propos des traites tirées par la banque des Etats-Unis sur la maison Hottinguer. A ce qu'il paraît, MM. Rotchild ne seraient pas intervenus, et les traites resteraient toujours en souffrance; mais Mr. Jeaudon, qui était de retour à Paris manifestait toujours l'espérance de conclure un arrangement convenable avec une maison de Paris.

SINISTRE.

La goëlette *Col. de Russy*, capt. Rogers, venant de la Havane, a touché sur la barre de la passe à la Loutre dans la soirée du 23 courant et coula presque immédiatement. Le bâtiment et la cargaison consistaient en sucre, café etc. sont entièrement perdus. Le capitaine, l'équipage et les passagers ont été sauvés et portés en ville par le *tow-boat* Lyon. On doit beaucoup de reconnaissance au capitaine Riddle du Lion pour l'activité qu'il a apportée à sauver l'équipage et les passagers de la goëlette.

Le trois mâts *Mary Howland*, capitaine Ware, parti de New-York pour la Nouvelle-Orléans, s'est échoué sur les récifs *Della*, et s'est entièrement perdu. La cargaison a été sauvée et transportée à Key West par les bateaux de sauvetage. Le navire a été dépouillé de ses agrès, et la carcasse vendue à l'encan pour $310; il était consigné à MM. Green & Thompson. Les bateaux de sauvetage ont fait insister leur reprise sur la cargaison. Les passagers ont sauvé leurs effets et sont venus en ville par la goëlette.

AFFAIRE DE LA AMISTAD.

Arrestation des Espagnols.

Nous voyons dans les journaux de New-York que MM. Montez et Ruiz, les deux Espagnols qui n'ont échappé que par miracle au massacre de l'équipage de la Amistad, ont été emprisonnés le 17 de ce mois, à la requête de *Jinqua* ou *Cinques* et *Fuliwa* Africains, sous l'accusation de d'assaut et batterie; emprisonnement illégal.

Ainsi MM. Ruiz et Montez, qui ont failli être les victimes du soulèvement des esclaves de la Amistad, sont accusés d'avoir troublé la paix! C'est vraiment incroyable.

Il est évident que les Africains n'agissent point de leur propre mouvement. C'est à n'en pas douter l'œuvre des abolitionistes, l'œuvre de *Lewis Tappan* qui a assisté à l'arrestation de M. Ruiz! On ne peut se défendre d'un sentiment d'indignation en voyant l'aveugle obstination avec laquelle une coterie fanatique poursuit des coupables devant [illegible] l'accusé inexplicable qu'elle trouve auprès des autorités judiciaires du pays. Nous ignorons [illegible] singulier procès [illegible]

GUERRE DE LA FLORIDE.

Le *Charleston Patriot* dit que le secrétaire de la guerre, le général Macomb et le général Scott se sont consultés sur le plan qu'il conviendrait d'adopter pour la campagne de cet hiver, dans la Floride, et terminer la guerre si cela est possible. Il est probable que le général Scott prendra le commandement de l'armée.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

New-York, 17 Octobre 1839.

Les banques et le marché monétaire sont l'objet sur lesquels [illegible] de notre ville reportent leur attention. Les demandes d'argent n'ont nullement diminué, sans que les facilités pour en obtenir aient aucunement augmenté. La position des banques est précaire, mais s'il y a un changement dans l'opinion publique relativement à la suspension des payements en espèces, il est en faveur de la continuation des payements. Beaucoup de personnes qui avaient d'abord pensé que ces institutions devaient suspendre, et qu'elles suspendraient, ont changé d'opinion. Pour moi je pense encore qu'elles soutiendront le choc. Mais s'il en est ainsi, je crains que cela ne devienne ruineux pour beaucoup de nos négociants et particulièrement pour les commissionnaires de marchandises sèches qui ont de forts payements à faire en octobre et en novembre.

Les actions ont généralement éprouvé une dépréciation au bureau des courtiers. Celles de la banque des Etats-Unis sont tombées à 78. La hausse qu'a subie le marché monétaire il y a quelques jours a été exclusivement attribuée à l'espoir que l'on avait que les banques seraient obligées de suspendre leurs payements en espèces, et qu'alors les actions hausseraient naturellement. C'est avec cette idée que beaucoup de spéculateurs, sans moyens, ont fait des achats qu'ils ne peuvent conserver; et il en résulte que des valeurs considérables d'actions sont de nouveau jetées sur le marché à mesure que l'on perd l'espoir que les banques suspendent.

Les négociants de Boston se sont réunis en assemblée, et l'on croit (car les détails de cette assemblée ne nous sont pas encore parvenus) qu'ils veulent engager les banques à suspendre; quelques uns disent même qu'elles suspendront immédiatement.

Je vous ai dit dans une dernière lettre que le collecteur du port de New-York a avancé à la *North American and Trust Company* de 60 à 70,000 piastres. Je puis aujourd'hui vous certifier, à mon grand contentement, que la somme qui a été déposée est plus du double de celle que je vous ai dite; et la *North American and Trust Company* est maintenant dans une meilleure position qu'aucune des banques de New-York.

Les banques tirent sur Londres à 9 1/2 pour cent. Les traites des maisons les plus solides sont abondantes à 9 pour cent. Il résulte de là que l'exportation des espèces sera très minime, à moins toutefois qu'il ne nous arrive encore des ordres d'envoyer des espèces sans avoir égard, en aucune manière, au taux du change.

Aucun changement, quant aux prix, sur le marché du coton et celui de la farine. La farine de l'Ouest de l'Etat de New-York se vendrait facilement $6 38 *à crédit*; mais ceci est une facilité qui n'est pas d'usage sur notre place.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

New-York, 18 octobre.

Encore une journée de vive agitation parmi nos négociants et sur le marché monétaire. Il serait difficile de dire si les affaires monétaires sont plus mauvaises; mais il est positif qu'elles ne sont pas meilleures. La malle de l'Est n'est pas encore arrivée; on ne connait donc pas encore la décision des Banques de Boston. Il est vraisemblable, cependant, qu'elles suspendront. Je n'ai pas en mon pouvoir des faits qui viennent à l'appui de l'opinion, pour ou contre, que je pourrais émettre. Je ne serais cependant pas surpris si elles suspendaient; je suis préparé à ce résultat.

L'opinion publique varie, je ne dirai pas chaque jour, mais à chaque heure, sur ce qui concerne les banques de New-York, et cela parmi les gens les plus sensés et les mieux informés. D'où cela vient-il? C'est qu'il en est peu qui forment leur opinion sur des faits. La grande masse des hommes pensent les uns d'après les autres; par une sorte de sympathie ils partagent l'incertitude générale, et cela a lieu sur les affaires monétaires plus que sur toute autres. Il faut encore ajouter que les capitalistes sont toujours timides, je considère cela comme une sage maxime: Cette timidité est souvent invoquée par les spéculateurs hardis et insoucieux qui sonnent l'alarme et disent que les banques doivent suspendre. Pour le moment cette opinion est la plus générale dans Wall Street, et elle prévaudra jusqu'à ce qu'un homme positif l'arrête et la détruise.

Je persiste à penser que les banques de New-York ne suspendront pas leurs payements en espèces, et cela non parceque je leur crois les moyens, moyens qu'elles ont selon moi, de satisfaire aux demandes qui peuvent ou qui leur seront probablement faites par les dépositaires ou les détenteurs de leurs billets, mais pour des motifs d'une nature différente. En premier lieu, d'après les lois de l'état le chancelier peut s'emparer des créances de toute banque qui suspend ses payements en espèces *pendant 10 jours*; et *son honneur* le chancelier est un loco-foco pur sang. Je sais (aussi bien que je puis en être informé d'après de bonnes autorités) qu'il a la conviction intime que son serment lui impose l'obligation de se saisir de ces créances et d'en laisser la liquidation à des receveurs ou des commissaires. Ainsi nommés à cet effet, si les banques suspendent, les résultats de cette suspension seront plus désastreux pour les négociants, que si elles continuent leurs payements en espèces, et diminuent graduellement leurs escomptes; parce qu'après que les receveurs ont pris possession, il n'y a plus de renouvellement de billets possible; tout doit être payé et les poursuites faites sur le champ contre les personnes qui n'ont pas satisfait aux payements.

Il est encore une chose qui me fait croire que les banques de cette ville ne suspendront pas leurs payements en espèces: le fils du président a dit à un de mes amis, qui est fortement intéressé dans cette question, que son père avait donné, ou devait immédiatement donner les instructions nécessaires pour que l'on employât les fonds publics pour venir au secours des banques de cette ville. Dans une lettre précédente je vous ai dit quelques mots à ce sujet. D'ailleurs ceci est une vraie ruse d'élection ou, dans le cas contraire, un abandon du système Benton. Il paraît certain que les revenues ne peuvent pas être perçus en or ou en argent. Il est possible qu'il adopte cette mesure qui s'accorde mieux avec sa politique à venir.

Les actions ont éprouvé une nouvelle baisse. Celles de la Banque des Etats-Unis sont à 78. Cette dépréciation, ainsi que je l'ai déjà remarqué, je l'attribue aux fortes spéculations qui ont été faites dans l'espoir que les banques suspendraient leurs payemens en espèces.

Le change sur Londres est calme de 8 1/4 à 9 1/2. Les meilleures traites dans la ville peuvent être obtenues à moins de 9. Cette baisse provient en partie du grand nombre de traites pour du coton nouveau et de la farine qui sont arrivées sur la place, mais plus encore de la grande rareté de l'argent.

Le steamer *Liverpool* part demain. Le montant des espèces qu'il emporte est très limité.

Il règne ici une telle confusion qu'il n'est pas possible de donner les prix du change à l'intérieur. Il ne se fait pas de vente à moins que l'on ne trouve par hasard un individu qui veuille une traite sur Philadelphie et Baltimore. Des checks de banque sur Philadelphie ont été vendus de 15 à 16 1/2 pour cent d'escompte.

Les banques de Rhode Island ont suspendu leurs payements en espèces.

AMERIQUE DU SUD.

L'assemblée constituante de Guatimala a rétabli un tribunal consulaire, qui avait été aboli depuis le 22 juillet 1836. Le gouvernement devait convoquer une assemblée des négociants et des propriétaires qui seront chargés d'élire les membres de la junte gouvernementale et de la chambre de justice.

Un traité d'alliance et de paix a été conclu entre les Etats de Los Altos et de San Salvador. L'art. 9 du traité contient les dispositions suivantes: Les deux parties consentent 1o. à ce qu'aucun produit d'agriculture ou d'industrie provenant de possessions Anglaises ne sera admis dans ce pays, alors même que des produits viendraient sous un pavillon étranger. 2o. Qu'aucune marchandise, d'aucune nation, fut elle une nation amie et alliée, ne sera admise sur notre territoire, si elle vient par un navire anglais! Ces restrictions ne cesseront d'exister que lorsque l'Angleterre aura remis à l'Amérique centrale en possession de l'île de Ruatan.

Le département de San Miguel et d'autres villages de San Salvador se sont soulevés et les troupes de l'Etat de Honduras couvrent le pays jusqu'à la rivière Lempa.

Il parait que les Etats de Honduras et de Nicaragua réunissaient des troupes pour attaquer Guatimala; le général Carrera a fait un appel aux troupes pour qu'elles se tinssent prêtes à marcher en cas d'attaque.

BANQUE DE FRANCE ET BANQUE D'ANGLETERRE.

Le *New-York Express*, publie l'extrait suivant d'une lettre d'un directeur de la Banque de France à Paris à un de ses amis de New-York.

"Je viens de faire un examen des livres de la banque et je trouve que le numéraire monte à deux cent quarante millions de francs, et l'importance des obligations de la Banque à deux cent trente millions. L'argent est abondant et l'intérêt bas."

La situation de la banque de France est donc comme suit en nombres ronds:

Espèces.	$50,000,000
Obligation ou circulation	48,000,000

Situation comparée de la Banque d'Angleterre.

Passif—Circulation.	£17,960,000
Dépôts.	7,782,000
	25,742,000
Actif—Comptant et lingots.	£5,963,000
Effets.	2,899,000
	28,862,000

Ainsi la banque de France a cinquante millions de piastres pour quarante huit millions d'obligations, tandis que la banque d'Angleterre a moins de treize millions de piastres en espèces contre quatre vingts millions de piastres de circulation, sans parler des dépôts.

Voici le 3e. article de M. A. Rixe complétant l'exposition de son ouvrage.

CHAPITRE 1er.

LIVRE 1er.—Continuation.

Tout le système de Mr. Comte repose sur des faits isolés, souvent faux, amassés à grand peine, et desquels il veut induire qu'en masse les esclaves [illegible] sont [illegible] d'un maître féroce et inexorable [illegible]

[illegible] ne seraient le fait qu'un [illegible] anglais ou français qui [illegible] chaque [illegible] le besoin [illegible] un champ, non seulement [illegible] de travail, mais le [illegible] d'inanition, et à coups de fouet; dans tous les pays d'Europe un [illegible] serait interdit, en Amérique les tribunaux lui retireraient ses esclaves, et lui interdiraient la faculté d'en posséder.

Mes expressions à l'égard de Mr. Comte paraîtront peut-être durement sévères; pour les justifier, je vais immédiatement citer un passage de son ouvrage, et le lecteur jugera si on ne doit pas frapper vigoureusement un écrivain avançant de pareils faits, lorsque ces faits sont une infâme calomnie en ce sens qu'il les applique à toute une population; car plus un écrivain est élevé par son mérite, plus les mensonges qu'il avance prouvent un caractère de vérité et d'authenticité, et moins il doit être ménagé.

Ce jurisconsulte nous dit dans le quatrième volume, livre cinq, chapitre neuf, de son traité de législation: "Dans la Louisiane où les esclaves sont très nombreux, l'indolence et l'oisiveté des femmes est extrême, elles ne sauraient se baisser pour ramasser un chiffon échappé de leurs nonchalantes mains, elles ne marchent pas dit Robin elles se traînent. Il faut qu'une esclave les suive pour leur épargner la fatigue de porter leurs ridicules, une excessive paresse se manifeste jusque dans leur langage....mais si elles éprouvent une légère contrariété, si leur orgueil reçoit une légère atteinte, elles se réveillent de leur assoupissement, et montrent dans leurs vengeances l'énergie des despotes." Un peu plus loin après avoir fortement maltraité les hommes, il revient encore aux femmes. "de leur côté, dit-il, les femmes des maîtres favorisent la prostitution de leurs femmes esclaves avec les blancs, soit pour qu'elles leur donnent des enfants d'une plus belle espèce, soit pour éviter les frais de leur entretien, soit même pour prendre part au profit de leur métier. L'indulgence s'accroît pour les femmes esclaves, selon qu'elles peuvent mieux se passer des secours du maître; la dame de la maison que ce soin regarde ordinairement, voit de son appartement les amants aller et venir chez sa négresse, et la nuit elle favorise aussi complaisamment leur entrée: ce sont les mêmes mœurs que nous avons observées au Cap de Bonne Espérance."

Par ce fait on peut juger des autres; si les observations faites sur les mœurs des habitans du Cap sont aussi vraies que celles faites sur les mœurs des habitans de la Louisiane, comme tout l'ouvrage de M. Comte me donne le droit de le présumer, voilà deux populations sottement et abominablement calomniées; je ne prétends pas qu'il ne soit possible de rencontrer quelques faits de ce genre, mais ils sont bien rares, puisque cinq années de résidence ne m'ont pas mis à même d'en constater un seul; dans tous les cas, s'il en existe ils sont frappés du mépris public comme en Europe.

A la Louisiane la conduite des femmes est très circonspecte; elles sont laborieuses, constamment occupées d'ouvrages d'aiguille et de leur ménage, elles ont pour les esclaves attachés à leur service, une indulgence que sont loin d'avoir les femmes européennes, je me réserve de répondre plus au long sur cet article à Mr. Comte.

En présentant le tableau de misère, de démoralisation, d'abrutissement, et de dégradation physique des ouvriers libres de France et d'Angleterre, mon but n'est point d'indiquer les moyens qu'on doit employer pour soulager une misère aussi hideuse, aussi profonde; je veux seulement constater un fait, c'est que la misère et la dégradation physique et morale du peuple ouvrier libre marche de front et en raison croissante de l'industrie et de la liberté; malgré les taxes des pauvres, les dons, quêtes, et impôts de toute espèce, les innombrables établissements de charité, les nombreux hospices pour les malades, les vieillards et les enfants trouvés; malgré les écoles, l'instruction, les prédications, et tous les écrits des philosophes philantropes et abolitionistes; tandis que le bonheur matériel, la tranquillité de l'âme règnent dans la famille de l'ouvrier nègre dans les pays à esclaves, et surtout dans la Louisiane, pays tant calomnié par Mr. Comte.

Je désire aussi démontrer que le nègre arrivé souvent depuis peu de temps de guinée ou du Congo dans son état brut, est déjà plus développé sous le rapport de l'intelligence que la masse des ouvriers de Lyon, Lille, Manchester ou Cuningham, qui habitent des foyers de lumière et n'ont sous les yeux que des modèles de perfection, d'industrie et d'architecture; tandis que les esclaves nègres tirés de leur état sauvage pour être employés à l'agriculture et au défrichement des forêts n'ont aucun de ces modèles sous les yeux.

Cette question est la seule que je prétende soumettre à l'opinion publique voulant ainsi démontrer la mauvaise foi et l'ignorance des ces philantropes abolitionistes qui prétendent apporter la liberté et le bonheur aux esclaves, tandisqu'artisans de crime et de désordre, ils ne sont capables de leur apporter que misère et pauvreté, après avoir procédé par l'incendie et la dévastation des propriétés au massacre et à l'assassinat de la population blanche.

Qui croira, en effet, à la vérité des phrases philantropiques de ces hommes, lorsque j'aurai démontré qu'ils n'ont de sensibilité que pour des maux imaginaires et si éloignés, qu'ils seraient dans l'impossibilité de les soulager s'ils existaient, puisque près d'eux, sous leurs yeux, existe l'esclavage le plus positif, la misère la plus profonde, l'abrutissement le plus honteux, une démoralisation sans pareille, enfin une dégradation physique telle que la classe ouvrière abâtardie menace avant peu de ressembler plutôt à des monstres qu'à des hommes. (1) Et dans cette position ces apôtres de la liberté qui prodiguent follement leur éloquence, leurs larmes et leur argent pour porter le désordre dans les colonies et les pays à esclaves d'Amérique, n'ont ni une parole, ni une larme, ni un écu pour soulager leur semblable, leur concitoyen, leur frère!

(1) Rapport du préfet du nord—sur 5,433 conscrits, 1,457 ont été réformés; le préfet annonce qu'on peut regarder cet état de réforme comme un état moyen dans cet état ne sont pas compris les conscrits réformés pour défaut de taille ou de complexion, le tiers de la population ouvrière se trouve hors de service à l'âge de 21 ans par suite des travaux industriels—quelle comparaison à faire avec les esclaves!

Perte de doigts	51
Perte de membres	85
Claudication	48
Difformités	368
Maladie des os	92
Maladie des yeux	145
Teigne	58
Maladie de peau	212
Scrophules	122
Hernies	250
Epilepsie	26
	1457

(Communiqué.)

UNE MYSTIFICATION.

Sous Louis XIV vivait un certain original, poète par nature, qui faisait les délices des jeunes gens de cette époque. Marquis de la Ransonnière était son nom. Il ne donnait point de partie fine dans Paris que le Barde ne fût le héros de la fête. Il était gourmand et ivrogne, et ne se fâchait jamais des plaisanteries de ses amis, car à quoi bon? ainsi que deux amants qui terminent leur brouillerie par un baiser, les amis de la Ransonnière terminaient leurs différends avec lui par un bon dîner, ce qui était plus substantiel et convenait mieux à notre barde que les roses de Cypris.—Or donc, il arriva qu'un jour, à une grande réunion des joyeux amis de la Ransonnière, il manqua un convive, chose étrange, ce fut notre héros! — On ne trouva rien de plus pressé que d'imaginer une nouvelle mystification pour l'ajouter à la liste énorme de celles qu'on lui avait déjà fait subir, et voilà de quoi ils convinrent:

Deux des amis présents devaient avoir une dispute grave, dont la suite eût été un soufflet donné. Alors point d'accommodement. Celui qui avait donné le soufflet, choisissait trois témoins ainsi que son adversaire, et de la Ransonnière était le premier témoin. Des réglements sévères étaient rédigés pour l'arme, le lieu du combat, la conduite des combattants; et celle des témoins sur le champ de bataille. Les témoins ne devaient porter aucune arme, excepté celles dont devaient se servir les combattants. Le pistolet fût l'arme choisie. Les adversaires devaient se placer à vingt pas de distance et marcher l'un sur l'autre en tirant à volonté. Le combattant à qui de la Ransonnière servait de témoin, devait essuyer le feu de l'autre et tirer en l'air son coup de pistolet en signe de mépris. Alors une dispute devait s'engager entre les deux premiers témoins, et amener nécessairement entr'eux un duel. Voilà quel était le but des mystificateurs.

Je vais tâcher de vous raconter aussi fidèlement que possible le résultat de cette excellente mystification, qui fit tant de bruit, que tout Paris en a parlé un mois entier.

Le lieu choisi pour le combat était le Pré aux Clercs; quatre heures de l'après midi, l'heure du rendez-vous. A trois heures, deux cents personnes étaient déjà rendues sur le champ de bataille, et espéraient avec une avide curiosité l'arrivée des combattants. Ils ne se firent pas attendre. De la Ransonnière fut le premier qui mit pied à terre; aussitôt il fut entouré par les nombreux spectateurs, désireux de voir sa contenance et d'entendre de sa propre bouche le sujet d'un duel qui, disait-on, devait être si sérieux; il satisfit tout le monde, et ne manqua pas dans cette circonstance de mettre à profit la curiosité des spectateurs, en leur faisant avaler bon gré mal gré, la lecture de plusieurs de ses opuscules, une entr'autres intitulée pompeusement Ode au Vautour, qu'il aurait dû plutôt appeler Ode à l'Ennui. Enfin heureusement ses adversaires arrivèrent et mirent fin à une lecture qui commençait à nous faire payer cher et moment de plaisir et désiré. Les témoins de suite s'entendirent pour le combat, et les réglements furent suivis à la lettre. Les adversaires furent placés à vingt pas, ils marchèrent l'un sur l'autre; un coup de pistolet partit sans résultat; alors l'ami de la Ransonnière mettant son pistolet sur la poitrine de son adversaire qui faisait bonne contenance, lui dit: Monsieur, vous êtes un homme sans honneur, je vous fais grâce de la vie, car je vous méprise, et aussitôt il lâcha son coup de pistolet en l'air. Le premier témoin de l'homme ainsi bafoué, indigné de cette conduite peu loyale, s'adressa d'une manière sévère à de la Ransonnière et lui dit. Monsieur, vous êtes un lâche et un infâme, vous ne méritez que notre mépris. De la Ransonnière ne savait trop que penser de cette rude algarade; lui qui, de sa vie, n'avait tué une mouche, se voit tout d'un coup menacé d'un duel; il y avait vraiment de quoi en mourir, mais que faire? il fallait se montrer, et à cette époque, comme chacun sait, les témoins se battaient fort souvent; enfin le sang lui montant à la tête, il s'écrie dans un beau moment de courage: Monsieur, il faut que les adversaires se rebattent et la troisième balle sera pour moi; si quelqu'un désire la recevoir qu'il se présente. La balle fut saisie au bond.

Les adversaires retirèrent: même résultat. Enfin arrive le tour des deux premiers témoins: on les plaça à vingt pas; aussitôt que de la Ransonnière reçut son pistolet des mains de son témoin, le coup partit à ses pieds; je ne dis pas que ce fût la peur, mais c'est quelque chose qui lui ressemblait comme deux gouttes d'eau. On rechargea son pistolet, malgré son opposition; il voulait recevoir la décharge de son adversaire et plus on cherchait à lui faire comprendre que son coup était parti sans sa volonté, et avant le commandement d'usage, et plus il s'entêtait à vouloir recevoir le feu de son adversaire. Enfin, non sans beaucoup de peine on l'appaisa, et on lui remit son pistolet chargé. Feu! cria le témoin chargé du commandement. Aucune détonation ne se fit entendre: les adversaires se regardaient en silence; enfin un coup de feu partit; de la Ransonnière n'était point blessé; il ajusta alors son adversaire et l'étendit à ses pieds. Epouvanté de l'acte qu'il venait de commettre, et du bruit que faisaient les spectateurs en criant: A la maréchaussée! le malheureux de la Ransonnière prit la fuite, et s'abîma dans les ronces qui bordaient le Pré aux Clercs; on écarta à la fin la maréchaussée, et l'on ramena à Paris le noble vainqueur plus mort que vif. Son adversaire n'était pas mort sur le coup; il fit dire à de la Ransonnière de venir lui rendre une dernière visite, ce qu'il fit de fort bonne grâce, et là auprès de son lit, en lui prenant la main. "Mon ami lui dit-il, ce n'est pas de ma faute si je vous ai blessé; c'est vous qui m'avez provoqué, néanmoins pardonnez-moi le mal que je vous ai fait!" et se retournant soudain vers le docteur qui soignait le malade: "docteur lui dit-il, comment est-il? Il n'a plus que deux heures à vivre répondit l'enfant d'Esculape. "Grand Dieu! est-il possible, s'écrie le malheureux de la Ransonnière, que j'aie tué un homme, moi qui n'ai jamais tué que des punaises." Il se retira aussitôt tout en pleurs; le lendemain il reçut une invitation pour l'enterrement de l'homme qu'il avait tué la veille. Il se rendit au domicile du mort pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. Mais quelle fut sa surprise! Un valet, en lui ouvrant la porte, lui laissa voir une table bien servie autour de laquelle se trouvaient vingt convives; et le mort vint le recevoir en lui disant. "mon poète, tout ceci n'est qu'une mystification." He bien parbleu! dit l'Apollon, je me vengerai en faisant une Ode à la Mystification.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Guesnault & Delaroque, à une heure sur la Levée, en face la rue Bienville—100 balles foin.

Par Fernandez & Whiting, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No. 107, rue Chartres—Meubles.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal qu'un grand nombre de citoyens recommandables des trois municipalités, [illegible] par l'intérêt du pays, sollicitent Monsieur CHEVALLIER, col. de la légion, [illegible] de la 3me municipalité, d'accepter la candidature [illegible] maire, et [illegible] qu'il [illegible]

UN CITOYEN.

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GARNIER, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Adelaide, Yorke, Philadelphie, J. D. Denegre & co.
Navire Edwina, Miner, New York, Pope, Powers & co.
Goëlette Cumanche, Wallman, Rio Grande, Capitaine.
Sloop Select, Williams, Mobile, Capitaine.
Steamer Prairie, Freligh, St. Louis, Capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la passe N. E. ayant mis en mer les navires Lowell, Nashville et une goëlette—a amené en ville le navire Burmah, brick esp. Decidida et goëlette esp. Decidida, il a amené à son bord le capitaine, l'équipage et les passagers de la goëlette Col. de Russy, naufragée. Il a laissé la barre N. E. le 25, à 8 heures du matin—rapporte un navire et une goëlette en vue—plusieurs petits bâtimens en rivière.

Bateau de remorque Tennessee, Paulding, de la passe N. E. a amené dans ce port la barque française Indiana et le brick Chapman.

Bateau de remorque Hudson, Davis, de la passe N. E. étant descendu sans touage, a amené dans ce port le navire Chatham, barque française Jeune Elise et la goëlette Levin Jones—laissé la barre le 26 à huit heures.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Pordonnet, a amené en ce port les navires Charlemagne, Columbiana et Mozart. Il a laissé le 26 à 8 heures du soir.

Bateau de remorque Grampus, Clarke, de la passe du S. O. ayant mis en mer le navire Hebrew et le brick Geo. Ryan, a amené en ce port les navires York et Europe—rapporte navires Yazoo et Bombay à la passe—navire Lagrange en rivière.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la passe N. E. ayant mis en mer le brick Swan, a amené en ce port les navires Northampton, Manchester et Callao.

Navire Europe, Batcheler, de New York, le 10 octobre.

Navire Chatham, Richardson, de Liverpool, via St. Thomas.

Navire Columbiana, Barker, de Charleston.

Navire York, Morrill, des Iles Turques.

Barque Jeune Elise, Dubourg, 26 août de Bordeaux à R A Lefebvre frère; cargaison de vins, vinaigre &c.

Navire Manchester, Hewitt, 6 sept. du Havre—avec une cargaison de vins, liqueurs, marchandises, fromages, &c.

Consignataires—H. Gally, Deloche, Grandchamps, Larue & Provost, St. Georges, Chatelanat, Perret, A. Colliet, Candeville & co, Dinn, Forett & Chatal, J F Vles & co, T C Jenkins & co, Gury, Kohn, Daran & co, Decaux, J Albert, Henderson & Gaines, Sickles & co, Trevon, Breiter, Allain & Tremoulet, Riche, Hagedorn & Cramer, J A Merle & co, V David, Schmindt & Werner, T E Benoit, Marmotane, Ducourneau, Blanchard, Eimer & co, Nimes, Tarlet, Fremaux, Ravelet C Herers, Labadie & Jacquelin, Marty, Etourneau, Sigournet, L Dussin, G D Rogers, P Chigé, Perret, Gamotis, J Albert, Bordères frères, H Willoz, Plauché & co, Ledoux, Lefebvre, E Denau, A Laignel, F Collin, Jonas frères, Fryer, J Beausejour et ordre.

Passagers—M. Lebrouche et famille, Melle Craven, Madame Chandelier et famille—119 entrepont.

Barque Indiana, (française), Juge, du Havre, 11 sept. au capitaine, avec une cargaison de vins, sangsues, livres &c.

Consignataires—Laborde frères, Bigley & Bataille, E Leloup, Wiotte & Salfé, B Lacoste, Delouvre, E Johns & co, Fremaux, Mde A Cochran, A Morel, Chauvin & Levois, Cordeville A Lacroix, Petit, E Mean, A Hubert, Duthil & Levois, Lefebvre frères, J A Lacroix, J Ducourneau, G Wartell, Bazarette, Normandin & Baraud, Guérin Pouverin, Fournier, Talamon frères, P Goeuy, P Dufilho, A P Fondary, Macarty, Desmarest, J B Couvertier, Larue & co, Reneicke, Delery & co, Fouché Nelson, et ordre.

Navire Mozart, Welch, 21 sept. du Havre,—cargaison, vins, &c.

Consignataires—L Hurtubise, Buffet, Gamotis, Siebrecht, Massin, Duneau, F Zambelli, S Lindner, Martelle, Laguerenne, Kolligs frères, St Georges, Kohn, Daron & co, Prieur, Delpeuch, J A Merle & co, J B Field & co, Faquet, A Gury, Auguste, Hewlett, Macarty, Forstall, J F Vles, L Dussein, Bordères & co, Legour, Domier, J Gaudier, Hagedorn & Cramer, Fondary, Chauvin & Levois, Mann, Cordeviolle & Lacroix, C Dumas, Ducourneau, Lefebvre frères, Mme Cochrane, E Chate, P Powers, Fremaux, David, Koffer, V Roumage, Herbault, Silvester, Bordères & co, Pichard & co, Allain Tremoulet, Schreiber, A Duchemin, J Sauvinet, J Deville, Vauquelin, Couvertier & co, et à ordre.

Passagers—Mme Millaudon et famille, Madame Burthe et fils, Mme Maire et fille, Mr Millaudon, G Ducatel et fils, G Dumas, J Lombar, L Geoffroi, A Castillo, C Perret, E Chate, F Loison et 250 à l'entrepont.

Navire Northampton, Mann, 17 Sept. de Liverpool, sel &c.

Navire Charlemagne, Jackson, de New-York.

Navire Burnah, Ford, de Portland, 28 sept. au capitaine.

Brick Chapman, Thompson, de Charleston.

Brick polacre (esp.) Decidada, Sensat, 5 jours de la Havane.

Brick Chapman, Thompson, de Charleston.

Polacre goëlette (esp.) Decidida, Millet, 6 jours de la Havane.

Goëlette Levin Jones, Green, de Malaga, avec une cargaison de vins, fruits, &c.

Goëlette, Callao, Waterhouse, des Iles Turques, avec 3800 sacs sel.

Steamer Velocipede, Wright, d'Alexandrie, avec un chargement de coton.

Steamer Meteor, Dunnica, de St. Louis, avec des produits.

Steamer Merrimack, Carlisle, de St. Louis, avec produits, &c.

Steamer Bridgewater, Wright, de Vicksburg, avec un chargement de coton.

Steamer Brilliant, Hart, de Bayou Sara.

Steamer Tuskina, Woods, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Baltimore 18 oct.—Expédié, navire Oceola, Child, N. Orléans.

Boston, 16 oct—Arrivés, nav. Cherokee, Parkinson, N. O. 14 oct.—Brick Majestic, Ames, N. O.

Philadelphie, 17 oct—Expédiés, nav. Galen, Snow, N. O.; nav. St Lawrence, Chase, N. O.

Charleston, 21 oct.—Partie goëlette W. E. Jester, pour la N. O.

PORT DE LA HAVANE.—9 oct.—Arrivé navire Halcyon, Berguel, d'Amsterdam; brick Daniel Webster Adams, de Charleston.

10.—Arrivé brick esp. Habanero, Sensat, de Malaga, brick anglais Daphne, Young, de Glasgow; Juniper, Eldwild, de Boston.

Expédiés—Apollo, Guerra, de Cadiz; Marzo, Eurigono, Malaga; Marinera, Patron, Cadiz; Elizabeth, Wolff, Hambourg; goëlette Gem, Michel, de Baltimore, Motta, Deering, Portland; McLellan, Larrabee, Boston, paquebot no 4, Gamiss, Bordeaux.

11.—Arrivé Carolina, Edmondson, Portland.

12.—Arrivés, Theoss, Povers, de Boston; Fruiter, Rowe, New York.

Expédiés—Catharine, Anderson, Hambourg; El Caballero, Duckatt, Baltimore.

13—Arrivé, brick de guerre anglais Serpent, com. Gore, de la Jamaïque.

14.—Expédiés—Chile, Bonney, Charleston; Cynosure, Simpson, Boston; Teresa, Oliver, Cadiz; Garafila, Clark, Baltimore, Los Ninos, Lausurica, Londres, General Brook, Senemur, Salem.

15.—Expédiés—Joven, Emeline, Hurel, Hambourg.

NAVIRES EN CHARGEMENT LE 15 Oct.

Joven Adelaide, Iberra, Montevideo; Gen. Warren, Call, Philadelphie; India, West, New York, Futterer, Rowe do; Alfonso de Albuquerque, Michaelis, Hambourg, Pelicano, —Cadiz; Laura, Tygler, Baltimore; St. Thomas, Adams, New York; Eagle, Wylie, Savannah; Guillmero Luis, Sarria, Barcelona; Caribau, Whitten, Nauseau; Sylphide, Dubois, Havre, devant faire voile le 20; paquebot Una, Lulien, New-York.

Navires prêts à entrer en chargement.—Iberia, Bertuches, Londres; Isaac Ellis, Spring, New York; W Francis, Flowery, do; Virgen de Gracia, Cardona, Cadiz; Kronsprinz von Prussen, Siewert, Hamburg, Solitario, Estale, Barcelone; Joaquinita, Mora, Cadiz, Monte Carmelo, Valentin, Halifax, Caroline, Edmond, Boston.

Le navire paquebot CHARLESTON, cap. D. Eldridge, de Boston, est maintenant en déchargement en face la rue St Joseph. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
26 oct JOHN A MERRITT, 53 Camp.

J B. JUETTE a transporté son magasin rue Toulouse No. 13; anciennement occupé par Mrs. Peyroux & Arcueil. 26 oct.

PIERCE SHANNON & BROTHERS, marchands à commission et expéditeurs.
26 oct. No. 57, rue des Magasins.

CHANGEMENT DE DEMEURE—J. T. LAGUERENNE & co. ont transporté leur domicile au no. 57, rue Tchoupitoulas. 23o

AVIS—Les soussignés ont transporté leur domicile du no, 24, rue Poydras au no. 99 rue du Camp.
23o KIDDER & HEAD.

JAMES McGLAUGLIN & Co., Marchands à Commissions et Expéditeurs, No. 14, rue Gravier, Nlle. Orléans. 11 oct

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES.
SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.
Cette Loterie sera positivement tirée le 1er. Décembre. 4 oct

ASSEMBLEE PUBLIQUE.
UNE assemblée des Citoyens de la Nouvelle-Orléans aura lieu ce soir, 28 courant, à 7 heures, à la Bourse St. Louis, afin de rédiger une pétition au conseil-général des trois municipalités, demandant le rappel des différents actes imposant une taxe sur les marchandises embarquées et débarquées, passé dans la séance du 18 courant. 28 oct

AVIS—La société existante entre Messieurs Barnett Sr et P. Lagay, étant expirée le 25 du courant, se trouve dissoute de commun accord.
P. Lagay, reste seul chargé de la liquidation.
M. BARNETT, Sr.
28 oct—3f 10j P. LAGAY.

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion!—La compañia se reunirá el Viernes primero de Noviembre proximo en el lugar acostumbrado, á las dos y media en punto de la tarde, con armamento completo, casaca de paño y pantalon, con el objeto de marchar al cimenterio catolico n° 2, á hacer los honores funebres á nuestros compañeros de armas difuntos, que allí reposan en paz: este acto militar y piadoso reclama por sí mismo la mas completa asistencia y puntualidad, tanto por el recuerdo que excitan los que vivieron con nosotros y participaron de nuestra amistad cuanto por ser el dia destinado á la conmemoracion de los finados y en que el militar mas que los otros debe exaltar sus promesas patrióticas y dejar un ejemplo a su vez hasta su tumba. De orden del capitan.
Nueva Orleans á 27 Octubre de 1839.
28o Fco. GARCIA, sargto. primero.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.
COMISION DE PANTEON.

El primero de noviembre vá á celebrarse el cuarto aniversario funeral que la compañia de Cazadores de Orleans presenta á la piedad ante el Panteon, que consagró á las cenizas de sus miembros finados, sobre el cementerio catolico No. 2 en 1836, y cuatro veces ha procurado asociar á este acto funebre la exposicion de los huérfanos á cargo de la Asociacion Catolica que los ufanos de sus directores y la consideracion pública condignan la piadosa aplicacion á la mas esencial, á la mas pura de las virtudes, la caridad. Dia de tristes recuerdos! Dia de lúgubre meditacion! Dia que reclama nuestros sufragios en favor de los muertos!.... Este dia reclama tambien nuestra cooperacion á la ecsistencia de una tierna generacion, á su educacion moral, y al progreso util y glorioso de los vivos, y esta contraste admirable se cumple por todo un pueblo sobre un campo misterioso en que se encuentran en silencio lo pasado, lo presente y el por venir; la nada y el movimiento; la infancia y la muerte; la inocencia y la espiacion.... Cuantos pensamientos dignos del hombre racional suministra este dia dedicado á la commemoracion de los difuntos! Cuan eminentes para el Cristiano! Cuan análogos al pio caracter de este pueblo filantrópico! Las preces y la beneficencia templaran el triunfo acerbo de la muerte; la vida actual triunfará del fanatismo y de la ignorancia, y esta compañia originaria de las tierras Iberas, y armada en defensa de su nueva patria, los Estados Unidos, depone hoy su fuerza guerrera, y al pie del sepulcro eleva su oracion por los que no existen, al ser supremo y pide socorro al hombre por los que empiezan á existir; al Panteon [illegible]
F. ROMERO, Presidente del Panteon.

COMPAGNIE DES CAZADORES D'ORLEANS.
Comité du Panthéon.

Le premier de Novembre prochain aura lieu la célébration du 4me anniversaire funèbre que la compagnie des Cazadores offre à la piété [illegible] qu'elle a consacré en 1836, aux cendres de ses membres décédés, dans le cimetière catholique No. 2; pour la quatrième fois aussi les orphelins de l'Association Catholique assisteront à cette cérémonie pieuse, dignes objets de la commisération publique et de la plus pure des vertus, la charité. Jour de tristes souvenirs! jour de lugubres méditations! Jour qui commande en même temps nos hommages pour les morts et nos bienfaits pour une jeune génération; pour le soutien de sa vie, pour le progrès utile et glorieux de son éducation morale, et, contraste admirable! tout un peuple y concourt, dans un champ mystérieux où se rencontrent souvent silencieusement le passé, le présent et l'avenir, le néant et le mouvement, l'enfance et la mort, l'innocence et l'expiation.... Combien de pensées dignes de l'homme éclairé fait naître ce jour consacré à la commémoration des morts! que ces pensées sont salutaires pour le chrétien; qu'elles s'harmonient bien avec le caractère de ce peuple philantropique! Les prières et la bienfaisance émoussent le triomphe amer de la mort; la vie actuelle triomphe du fanatisme et de l'ignorance, et cette compagnie originaire des contrées Ibériennes, et armée pour la défense de sa nouvelle patrie, les Etats-Unis, dépose aujourd'hui sa force guerrière, et du tombeau élevé, pour ceux qui n'existent plus, sa prière à l'être suprême, et demande à l'homme des secours pour ceux qui commencent l'existence: autour du Panthéon seront disposées des tables où la générosité publique pourra déposer les offrandes destinées aux orphelins.
28 oct J. ROMERE, Président du Panthéon.

LE propriétaire du dray No. 1545 est prié de rapporter son reçu pour 10 caisses de marchandises marquées S. P. Carpentier, enlevées du navire Timoléon, faute quoi il sera poursuivi conformément à la loi. GEO. GREEN & BRO. 26 Camp. 28 oct.

$35 DE RECOMPENSE
Pour l'arrestation et mise en prison des esclaves suivans, appartenant au soussigné, lesquels ont disparu de l'habitation de Mr. De La Croix, dans la nuit du 4 ou 5 courant. LOUIS, mulâtre, âgé de 40 ans, taille 5 pieds 9 pouces, mine douce, marchant voûté et les pieds en dehors. BETSY, négresse, âgée de 36 ans, et femme de Louis, elle est bien de figure, a le nez pointu et le regard méchant; ils ont emmené avec eux leurs trois petites filles, Nisbet âgée de 5 ans, Virginie âgée de 3 ans, et la dernière a un mois et demi.
Louise a été vue plusieurs fois dans les rues. Ces esclaves sont Américains, parlent mal le français, et se tiennent en ville et dans les faubourgs.
28 oct—2 Z. CAVELIER.

A LOUER—Le premier étage de la maison No. 24, rue de Chartres, étant une grande chambre de 6 pieds de long sur 22 de large et ayant trois fenêtres sur le devant et sur le derrière. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux.
29 oct—3 DAVID FELT & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire — No. 18,200—Ernest Wells contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et une assemblée desdits créanciers aura lieu au bureau de Wm. Y. Lewis, Esq. notaire public, Samedi le 9me jour de novembre, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et en attendant il est sursis à toute poursuite contre sa personne et ses propriétés.
Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 25 octobre 1839.
28 oct—4,3pe JNO. L. LEWIS, Greffier.

TOILE, Corde et ficelle d'emballage—900 pièces grosse toile du Kentucky de 44 pouces de largeur, 1900 rouleaux corde du Kentucky et 30 balles ficelle en magasin et à vendre par LAYET ET AMELUNG, 28 oct 17, rue du Commerce.

MARCHANDISES SECHES — Reçu par le Rubicon et maintenant en magasin; une petite facture de cols brodés, pèlerines, tabliers, habits d'enfans, voiles en blondes etc, à vendre en gros, ch a LOREILHE & VALETON, 28 oct enc. Royale et Douane.

HUILE—30 barriques huile mixte blanchie, 20 barils huile de baleine rafinée et 4 barriques huile de spermaceti, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 28 oct 134, rue des Magasins.

JAMBONS et plats côtés—40 boucauds jambons enveloppés et 50 boucauds plats-côtés, première qualité, à vendre par LAYET & AMELUNG, 28 oct 17, rue du Commerce.

PORC—500 barils mess, 900 do prime, 350 do morceaux de crampe et bajoues, à vendre par LAYET & AMELUNG, 18 oct 17, rue du Commerce.

TRAITES sur Philadelphie et New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp. 23o

SACS en pitre—20,000 sacs de différente grandeur à vendre par ISAAC BRIDGE & Co., 28 oct 134, Magasins.

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 28 oct 38, Nouvelle-Levée.

PORC—800 barils mess, prime, M. O. &c. à vendre par MAHARD & SIGERSON, 28 oct 38, Nlle-Levée.

SAINDOUX—800 barillets en magasin et à vendre par G. DORSEY, 28 oct 44, Nouvelle-Levée.

RIZ—30 tierçons reçus et à vendre par LAYET & AMELUNG, 28 oct 17, rue du Commerce.

SAINDOUX—300 barillets, à vendre par LAYET & AMELUNG, 28 oct 17, rue du Commerce.

BŒUF prime—900 barils, à vendre par LAYET & AMELUNG, 28 oct 17, rue du Commerce.

BEURRE—Quelques barillets, à vendre par LAYET & AMELUNG, 28 oct 18, rue du Commerce.

HARDES POUR NEGRES—60 balles hardes de différentes étoffes à vendre par 28 oct. ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins.

BRODEQUINS POUR NEGRES—300 caisses brodequins de toute grandeur à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 31 Magasins. 28 oct.

CAFE— ET CIGARES DE LA HAVANE—250 sacs café, 500,000 cigares, regalias, canones, trabucos, à vendre par J. ROBERT & Co, 28 oct.

SEL—3300 sacs sel de Liverpool en débarquement, en bon ordre et à vendre par 28 oct ALEX. PARK, 86 Commune.

HARICOTS—20 barils en débarquement et à vendre par ABRAHAM TRIER, 28 oct. 34 Gravier.

FARINE—3000 barils à vendre par 28 oct G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

WHISKEY—60 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 28 oct.

PORC CLAIR à vendre par 28 oct MAHARD & SIGERSON, 38, N. Levée.

BARILS A MELASSE—1100 barils à mélasse à vendre par R. H. WHITE, 40 Poydras. 28 oct.

SUIF—15 barils à vendre par 28 oct. ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

OIGNONS—50 barils et 30 sacs à vendre par 28 oct. ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

AVOINE—1000 boisseaux à vendre par 28 oct. ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

CAFE DE RIO—80 sacs en bon ordre et à vendre par GEO. BEDFORD, 12 Bienville. 28 oct.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co, 26, rue Bienville. 25 oct—10

MOUCHOIRS DE SOIE—200 pièces mouchoirs du Pongee, à vendre par FROST & co. 8 Douane. 23o

FARINE—1000 barils farine en bon ordre pour l'exportation à vendre par 26 oct. HADDEN & HALL, 33 Nlle. Levée

CIMENT—500 barils ciment hydraulique en bonne condition à vendre par 26 oct. GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

BRIQUES A FEU—10,000 briques de Baltimore à vendre par GEORGE BEDFORD, 26 oct. 22 Bienville.

TRAITES sur Baltimore, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 26 oct 88, rue de la Douane.

CACAO—150 sacs en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

VERMICELLE—50 boîtes, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

JAMBONS de Westphalie, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

ORGE ET POIS—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

FLANELLES blanches, vertes et rouges, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

BAS de coton et de laine et 1/2 bas, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

MERINOS en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

CHALES de laine et de coton, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

MOUCHOIRS imitation, madras, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

TOILE à draps de Russie, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

GANTS de laine et de coton, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 26 oct 50, rue Bienville.

BRODEQUINS—20 caisses en magasin et à vendre par FROST & Co, 26 oct 8, rue de la Douane.

CIGARES—300,000 cigares espagnols et américains de différentes marques à vendre par 26 oct. J. L. CARMAN, 41 et 43 Poydras.

PORC PLANTATION—250 barils à vendre par HADDEN & HALL, 26 oct. 33 Nlle. Levée.

BARILS A MELASSE—200 barils, à vendre par JAMES L. CARMAN, 26 oct 41 et 43, Poydras.

VITRES de différente grandeur, à vendre par JAMES L. CARMAN, 26 oct 41 et 43, rue Poydras.

MAIS et Avoine—En magasin et à vendre par MAHARD & SIGERSON, 26 oct 38, Nlle. Levée.

BEURRE DE GOSHEN—20 frequins, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 27 oct 38, Nlle. Levée.

CIGARES de la Havane—40,000 en débarquement et à vendre par E. A. BRIDGE, 60, Gravier. 26 oct

BŒUF—20 demi barils, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26 oct 63, rue Gravier.

WHISKEY—50 barils, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26 oct 63, Gravier.

FARINE—500 barils farine, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26 oct 63, Gravier.

LARD—100 barriques plats-côtés, et 90 boucauds épaules, à vendre par 26 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

PLOMB ET SON—75 sacs plomb et 900 do de son, à vendre par 26 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

PORC—40 barils porc de plantation, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26 oct 63, Gravier.

BARILS A MELASSE—50 barils, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26 oct 63, Gravier.

TABAC—103 boucauds tabac du Missouri, et 25 do tiges du do, à vendre par 26 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

FICELLE—800 livres ficelle, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26 oct 63, Gravier.

FARINE—[illegible] barils farine nouvelle, à vendre par 26 oct KIDDER & HEAD, 99, Camp.

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane.
Classe No. 47 Extra.
43 78 59 69 49 75 64 39 18 11 5 36 91

GROS LOT $10,000.
$5,000, $1,600.
LOTS DE $500 [illegible] $10,000.
Billets $3 seulement.

LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Classe Extra 48, pour 1839.
Autorisé par un acte de la Législature, Chap. LXIII; passé le 21 mars 1839.
Sera tirée Mardi, le 29 Octobre à 5 1/2 heures du soir à l'Hôtel de la Bourse.
78 Numéros ballotés—13 sortant.
D. S. GREGORY & Co, Directeurs.

PROGRAMME:

1	Lot de	$10,000	$10,000
1	"	5,000	5,000
1	"	1,600	1,600
1	"	1,300	1,300
1	"	1,100	1,100
1	"	1,019	1,019
20	"	500	10,000
20	"	200	4,000
20	"	150	3,000
20	"	120	2,400
100	"	100	10,000
100	"	60	6,000
130	"	30	3,900
130	"	15	1,950
130	"	10	1,300
4,680	"	6	28,080
27,040	"	3	81,120
32,396	montant à		$169,769

PRIX DES BILLETS.
Billets $3, demi do. $1 50, quarts do. 75 cents.
Pour paquets ou simples billets s'adresser aux directeurs D. S. GREGORY & Co.,
28 oct 35, rue Canal, N. Orléans.

Tirage de la grande loterie d'Etat. Classe 82.
46 55 57 59 69 35 16 5 47 95 13 51

GROS LOT DE $12,000.
BILLETS SEULEMENT $4 00.
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
CLASSE No. 83.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée Lundi 28 octobre 1839, à six heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros.—Ballotés 12 sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$12,000	$12,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,200	1,200
1	"	1,100	1,100
5	"	1,000	5,000
2	"	800	1,600
2	"	600	1,200
2	"	550	1,100
6	"	250	1,500
10	"	200	2,000
10	"	150	1,500
20	"	120	2,400
156	"	100	15,600
63	"	50	3,150
63	"	40	2,520
63	"	30	1,890
63	"	20	1,260
63	"	15	945
63	"	10	630
3780	"	8	30,244
23439	"	4	93,711
27814	Lots, montant à		$186,083

Billets seulement $4—Demi $2—Quart $1.
Paquets de 25 billets pour $100, garantie devoir tirer au moins $48.
Paquets de 25 demi billets pour $50, garantie devoir tirer au moins $24.
Paquets de 25 quarts de billets pour $25 00, garantie devoir tirer au moins $12.
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 28 oct

Nouvelle-Orléans, le 21 octobre 1839.
Mrs les Rédacteurs du journal l'Abeille.
Messieurs,
Veuillez Messieur faire insérer dans votre prochain numéro l'avis suivant.
De retour à la Nlle-Orléans, j'ai averti par le Courrier de la Louisiane, les personnes avec lesquelles je pouvais avoir des affaires, que j'avais retiré ma procuration des mains de Mr. Auguste Guerin, et que c'était à moi qu'elles devaient s'adresser directement dorénavant.
En donnant publicité de ma disposition, j'ai par une irréflexion indépendante de ma pensée, fait connaître que ma procuration ne se rattachant qu'à la perception du capital et des intérêts dûs sur la maison No. 310 rue Bourbon, vendue par moi à Marie Aline Langulle, ainsi qu'à la vente des actions de banque des Citoyens; "*n'était pas pour d'autres affaires: que si M. Auguste Guerin a traité des affaires autres que celles prescrites par ma procuration, elles seront nulles et non reconnues par moi.*"
Je serai vivement affecté que quelqu'un eut pu inférer de cette publication que j'avais des griefs à porter contre la probité de Mr. Auguste Guerin dans la gestion que je lui avais confiée; il s'est borné strictement à ce que lui prescrivait ma procuration. Je prie donc les personnes, en l'esprit desquelles cette insertion aurait fait naître quelqu'idée défavorable sur la haute renommée dont jouit M. Auguste Guerin, de la rejetter loin d'elle, et certifie, n'avoir que de vifs remerciments et de justes éloges à rendre à Mr Guerin sur la loyauté et le désintéressement qu'il a apporté dans la gestion que je lui avait confié.
25 oct—3 C. POITTEVIEN.

ON demande une couturière et blanchisseuse pour une petite famille. Une personne qui fournirait de bonnes recommandations obtiendrait une situation permanente en s'adressant au No. 183, rue Julia, près l'encoignure de la rue du Camp. Une femme de couleur serait préférée 26 oct

BITUME VEGETO-MINERAL PARISIEN.
M. MILLIET vient de fonder, dans cette ville, une société pour l'exploitation du Bitume Végéto-Mineral Parisien.
En général, il ne suffit pas, en matière d'industrie, de surprendre la confiance par de pompeux prospectus, le public doit, autant que possible juger par comparaison. Mr. Milliet a envoyé [illegible] ouvriers dès le mois de novembre dernier, et les travaux qu'ils ont pratiqués jusqu'à ce jour sont de nature à faire apprécier le mérite de ses produits.
Il a l'honneur d'offrir ses services à MM. les propriétaires de la ville et des environs.
Le bureau d'administration est situé rue Bourbon, No. 268, entre les rues Hôpital et Quartier.
26 oct—5

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Marcellite Hicks *alias* Baptiste, sont priées de présenter immédiatement à Louis T. Caire, not. pub. No 47, rue St Louis.
26 oct. 3 en 10 jrs.

LES consignataires de divers barils de pommes de terre, marqués D & H. P. reçus par le navire James H. Shepherd, de Boston, sont priés de s'adresser au bureau du soussigné et les enlever.
26 oct GEO BEDFORD, 22, Bienville

A LOUER—Une maison et une grande écurie, situées dans la Seconde Municipalité, au coin des rues Pollymnie et Bacchus. Pour les conditions, s'adresser au No. 107, rue Bourbon. 26 oct—3m-2p

$25 DE RECOMPENSE—Est partie marronne de chez le soussigné le 14 courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée de trente ans, peau rougeâtre, taille de cinq pieds, cinq pouces trois lignes, à la mesure américaine, parlant anglais et français. La récompense susdite sera payée à quiconque logera ladite négresse dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
FELIX DELERY.
Paroisse Jefferson, 25 octobre 1839. 25o—8,2pe

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—No 1197—Salomon Cohn contre ses créanciers, pour un atermoiement—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour.—Les créanciers du pétitionnaire sont notifiés, d'assister à une assemblée qui aura lieu le jeudi sept novembre prochain, à 10 heures a. m. en l'étude de Jos. B. Marks, notaire public pour prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement, et pendant ce temps, il est sursis à toute espèce de poursuites contre sa personne et ses propriétés.
Nouvelle Orléans, 25 octobre 1839.
26 oct ED. GARDERE, greffier.

CHARBON—Les soussignés viennent de recevoir de Liverpool et de Philadelphie un approvisionnement de charbon Cannel, Lehigh et Peach Mountain, de première qualité passé au crible, en boucaut et par baril, qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à des prix modérés.
Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville, au premier, seront immédiatement exécutés.
26 oct B. & A. SOULIE.

ALMANACH POUR 1840.
CALCULE pour la Nouvelle Orléans, à vendre en gros et en détail, à la librairie de Lefèvre, encoignure Royale et Ste. Anne. 26 oct 1 y

LES soussignés ont reçu par le Rubicon, les articles suivants:
Indiennes à mouler, rouge, jaune bleue et verte,
ditto ditto croisée,
Mousseline de laine imprimée pour femmes et pour enfants,
ditto couleurs unie, blanche, noire, rose et bleue,
Napolitaine imprimée très bonne étoffe pour habillements d'enfants,
Mérinos français blanc, rose, bleu et foncé,
Flanelle blanche croisée 5/4 et 6/4 de large,
Laine à broder, gants en peau de qualité supérieure,
Soie à coudre; crêpe de toute couleur,
Châle cachemir et imitation; tartans 3, 4, 5 et 6/4,
Soiries noires, indiennes françaises des plus nouveaux dessins; ditto pour deuil et demi-deuil,
Bombazine noire; gilets gris.
Ces articles joints aux envois qu'ils ont précédemment reçus, composent un assortiment complet de marchandises d'automne qu'ils offrent à vendre à bas prix en gros et en détail.
E. LEFEBVRE & FRERE,
26 oct Enc. des rues de Chartres et Conti.

LE soussigné offre à vendre, ayant droit au drawback:
30 demi pipes Cognac, 3e preuve,
30 quarts do 3e preuve,
300 caisses Vin rouge St. Estèphe.
TH. BARBANCEY,
26 oct— 28, rue Jefferson.

EAUX DE VIE—20 barils whiskey de Monongahela: 20 do eau de vie de pêche; 15 demi do do; 25 barils eau de vie du pays; 5 pipes genièvre de Hollande; de différentes marques; 25 barriques de du pays, et vins de différentes marques, à vendre par
26o J. L. CARMAN, 41 & 43 Poydras.

TOILE, CORDE ET FICELLE D'EMBALLAGE—200 pièces toile du Kentucky de 44 pouces; 500 rouleaux corde de lin, 300 livres ficelles à vendre par
26o SPRAULE & BUCHANAN, 68 Camp.

JEANS ET LINSEYS—50 balles jeans du Kentucky, couleurs assorties, de 35 pouces de largeur, 60 balles linseys du Kentucky de couleurs assorties, 35 pouces; 100 dos bas de laine pour nègres en magasin et à vendre par
26o SPRAULE & BUCHANAN, 68 Camp.

CLARET, Cigares et Whiskey—68 boîtes claret St-Julien; 50 barils whiskey commun; 8000 cigares canadores, à vendre par CHAMPOMIER & GIRAUD,
26 oct 6, Nouvelle-Levée.

COTON ECRU A DRAPS—46 balles coton de 27 pouces de largeur propre pour le marché mexicain à vendre par
26 oct. ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp.

MARCHANDISES pour plantations—Brodequins, chapeaux, hardes, grosses bottes, à vendre par FROST & Co
26 oct 8, rue de la Douane.

RIZ—A vendre par le soussigné, 28 tierçons riz pour la consommation des planteurs, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
26 oct 16, rue de la Douane.

BOTTES, Souliers et brodequins—500 paquets comprenant un assortiment général des articles ci-dessus, à vendre par
26o R G HOBBS, 12 Douane.

TRAITES SUR NEW-YORK, à longs et courts termes, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
26 oct—10 26, rue Bienville.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—700 rouleaux corde du Missouri et 200 pièces toile du Kentucky, à vendre par
26 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

JAMBONS de Cincinnati enveloppés, en barils et en tierçons, pour l'usage des familles, à vendre par MAHARD & SIGERSON,

CAFE—[illegible] sacs à vendre par
26 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

A [illegible] de nouvelles figures de contredanse et valse.
Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance dans cette branche d'éducation sont sûres d'éprouver des succès, [illegible]

CONDITIONS.
Chaque mois payable d'avance
Deux leçons par semaine [illegible] à 5 heures du soir.
Le temps de ces deux leçons sera égal à celui de trois.

Prix par mois,	$5
Idem dans les institutions, 3 leçons par semaine,	8
Leçons particulières, lorsqu'il y aura plusieurs personnes réunies, 12 cachets par mois pour chacune,	10
Leçons pour deux personnes, 12 cachets idem,	12
Leçons individuelles, idem	18

Il sera fait une réduction pour les pères et mères qui auront plusieurs enfans. Les personnes inconnues sont priées de produire de bons renseignemens pour être admises. 25o

A LOUER.—Trois beaux Magasins à 4 étages, situés rues de la Vieille Levée, Bienville et Clinton.
Une belle maison à trois étages, avec dépendances, rue des Ursulines près de la Levée.
AUSSI—3 Maisons neuves à 3 étages, avec dépendances; situées encoignure des rues Victoire et Marigny, près du Rail-Road.
Pour les conditions qui sont avantageuses, S'adresser à LOUIS GALLY,
26 oct—3 No. 79, rue Toulouse.

PLUSIEURS MAGASINS DE DEPOT à louer. S'adresser à
25 oct B. LAUDUMIEY, 16, St-Louis.

BOUTIQUE de menuisiers, no. 50, rue Lafayette, entre Tchoupitoulas et Magasins, où les commandes qui seront faites pour ouvrage en menuiserie seront promptement exécutées par
25 oct JOHN LINDSAY.

MANQUANT.—Une balle de marchandises de laine, marqué C & V, No. 70, enlevée du navire Zotoff, de Liverpool, par le dray No. 736. Une récompense sera donnée à la personne qui pourra fournir des informations qui conduiront au recouvrement de la dite balle.
24 oct JOHN F. VLES & Co, 24, Chartres.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné dans la matinée de ce jour, la mulâtresse CAROLINE, parlant anglais et français, âgée d'environ 23 ans, grande et ayant des formes très prononcées. Elle a appartenu à Mr. Ciquette demeurant sur le chemin du Bayou, elle avait lors de son départ une robe noire mouchetée en blanc et la tête nue. Les capitaines de steamers et autres sont prévenus de ne point la recevoir sous peine d'être poursuivis selon la loi.
H. DUFILHO,
24 oct—4 No. 17, rue Conti.

MULETS ET CHEVAUX.
UN lot de beaux Mulets et Chevaux jeunes, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co
24 oct—4 rue Gravier.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'articles de fantaisie pour les groceries, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à bas prix, savoir:
Raisins verts de Malaga en jarres;
Fraises dans leur jus en bouteilles;
Fruits à l'eau de vie en grandes et petites jarres;
Liqueurs de Badin frères, en figures de porcelaine;
do en flacons de porcelaine;
do en bouteilles blanches;
Curaçao de Hollande, en cruchons grands et petits;
Marasquin de Zara, en grands flacons carrés;
Eau de vie de Dantzic [Eau d'Or];
Cerises à l'eau de vie de Paris, en bouteilles blanches;
Sardines à l'huile, de toute grandeur;
Pâtés truffés assortis, grandes et petites boîtes;
Lamprey, Lubine, Saumon, Grondin, en boîtes;
Confitures de France en pots de porcelaine dorés;
Vin de Champagne de diverses marques;
Vin de St-Julien, St-Estèphe et autres marques;
Vin vieux très fins;
Eau de vie Cognac Champagne 1821, en 1-2 pipes;
Amandes, figues, raisins, pacanes, &c;
Huile à lampe et un grand assortiment de groceries de famille.
LOREILHE & VALETON,
24 oct Encoignure Royale et Douane.

LE soussigné a l'honneur d'informer les personnes de la Nouvelle Orléans qu'il vient de recevoir par le navire Rubicon, un assortiment de draps, casimirs, nouveautés, soieries et tout articles à l'usage des tailleurs; ainsi qu'un joli assortiment de bottes, pantalons et habits confectionnés.
Vve. DECAUX,
23o rue Royale 75, entre Bienville et Conti.

A VENDRE—Les étagères, vitreaux, &c, du magasin No. 50, rue Chartres. S'adresser à
23 oct R. B. SYKES, 51, rue des Magasins.

$25 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et la remise au soussigné du nègre ARMISTEAD. Ledit nègre est parti de l'habitation de Robt. C. Camp, paroisse d'Iberville vers le 15 août dernier. Il est de la taille d'environ 5 pieds 4 ou 5 pouces, âgé d'environ 17 ans, bien formé et d'un maintien agréable. Il a été vu sur le marché Ste. Marie. Le public est notifié de ne point le recevoir ou l'employer sous peine d'être poursuivi à la rigueur des lois.
23o—1e WM. E. FLORANCE, 71 Royale.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Arrangemens pour l'hiver, commençant le 1er novembre 1839.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Chars à cheval à 5 h. A M		Chars à cheval à 6 1/2 h. A. M.	
Locomotive	[illegible]	Locomotive	[illegible]

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 7 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures du soir.
Avant minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; une après minuit on aura à payer $10.
Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.
Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 1/2 heures a. m. et de la rue du Canal à 7 heures du matin. A 7 1/2 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.
Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas monter dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.
JOHN HAMPSON,
23o ingénieur en chef.

VELOURS DE SOIE—8 caisses couleurs assorties, en magasin; Mouchoirs de Cambric assortis, unis et brodés.
Bas.—18 caisses bas de coton pour enfans, femmes et hommes.
Nappes—2 caisses nappes en toile allemande, petites assortis.
Hameçons.—6 caisses hameçons de Hemming & Son, grosseur assortie.
Vin du Rhin.—Un assortiment général des meilleurs vins du Rhin.
Pierres à moulanges de Cologne.—Un grand assortiment, à vendre par F. C. GOERGEN & Co,
23 oct—8 83, Chartres, au premier.

AIS—Mr. F. L. REINECKE de la maison Reinecke, Delery & Co., venant d'arriver de France par le navire Rubicon, a emporté les articles suivans, confectionnés dans le dernier genre, que les soussignés offrent à vendre à leur magasin rue de Chartres, No. 99, près de l'encoignure Conti.
Paletots de drap ouatés; Pardessus do do;
Redingotte superfine en couleur;
Habits do do; Vestes do do;
Pantalons casimir noir et en couleur;
Gilets de dessous de soie do do;
Do de cachemire do drap et casimir;
Chemises de toile française; do do d'Irlande;
Do de mérinos et de coton, caleçons do do;
Caleçons tricot à corsets; do toile do;
Cravates de soie noire en couleur; do de batiste;
Bretelles gommes élastique blanches et en couleur;
Gants de peau noirs, blancs et en couleur;
Chapeaux de soie noirs;
Parapluies de soie de 30, 33 et 34 pouces;
Robes de chambre en cachemire;
Chaussons, soie, coton et de mérinos;
Brosses à habits; Brosses à tête; Brosses à dents;
Mouchoirs de poche de batiste et soie;
Bourses en soie, jabots, manchettes, &c. &c.
AUSSI—Un grand assortiment de drap noir et en couleur; casimir noir et en couleur et devant de gilets; qu'ils se chargent de faire confectionner dans le dernier genre et le plus bref délai.
23 oct REINECKE, DELERY & Co.

MARCHANDISES NOUVELLES—Reçu par le soussigné:
Mérinos anglais et français,
Bombasin et circassienne française,
Bombazine et Chaly français,
Mousseline de laine, unie et à dessins,
Indiennes françaises, anglaises et du pays,
Cambric de toile et linon,
Satin et soie unie et à dessins variés,
Velours de soie noir et en couleur,
Châles de mérinos, cachemire et de soie,
Mouchoirs de soie et de gaze,
Draps à poil long anglais et du pays,
Bas de soie et coton et bas du pays,
Voiles en dentelle, châles et mouchoirs,
Gants pour dames et messieurs, &c.
Ces marchandises seront vendues à bas prix pour du comptant.
ROTTA & co.
23o—te encoig. Canal et Chartres.

TAPIS, COUVERTURES, &c.—Prix Réduits.
Tapis anglais et de Bruxel;
Housses de Perse et de Turquie;
Couvertures françaises et anglaises de différentes grandeurs;
Do de trois points pour nègres;
Flanelles blanches et en couleurs;
Couvertures de tables, pianos en laine;
De do de do en toile;
Toile et coton à draps;
Coton croisé et à ôter;
Coton de Lowell, Linseys et Cotonnade;
Batinets et casimirs, &c, maintenant en débarquement et à vendre à bas prix, par
23 oct—te ROTTA & Co, Enc. Canal et Chartres.

MARCHANDISES sèches pour le marché mexicain; 15 caisses imprimées fond noir; 10 do mouchoirs de Verona; 5 caisses velours, 8 balles galans; [illegible] 16 do mantas; 14 caisses platillos; 3 caisses drills [illegible]
25o R. D. BLOSSMAN, 30 Bienville.

COTONADE DES ATTAKAPAS—Quelques pièces de cette cotonade bleue et rouge de première qualité, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
25o 25, rue St. Louis.

TOILE D'EMBALLAGE—225 pièces toile du Kentucky; 400 do do de Dundee, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
25 oct 50, rue du Camp.

TOILE et corde d'emballage—150 pièces toile du Kentucky et 300 rouleaux corde en magasin et à vendre par SAMUEL BELL,
25 oct 80, Magasins.

VINS ET FIGUES—50 barils vins supérieur de Malaga; 100 tambours figues en débarquement et à vendre par J. ROBERT & Co.
25 oct 47, rue Bienville.

BEURRE de l'Ouest—10 demi barils et 10 barillets beurre de l'Ouest, en débarquement et à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, Nlle Levée.

PORC—700 barils porc prime, 500 do mess, 20 do morceaux de [illegible], 20 do M O, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, N Levée.

SEL—1800 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en [illegible] de convenance des acheteurs, par A. PARK,
25 oct 86, Commune.

BŒUF—Mess et prime de l'ouest en barils et demi barils [illegible] à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, Nouvelle Levée.

POUR ALEXANDRIE Rivière Rouge—Le bateau à vapeur [illegible], capt. [illegible], partira pour les ports ci-dessus aujourd'hui [illegible] P. M. [illegible] J. HALL & A. B. BEIN, [illegible] Levée.

POUR MONROE, RIVIERE OUACHITA—Le bateau à vapeur ECHO, capt. J. J. Yarrington, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et partira mercredi matin, 30 courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Conti ou à
28 oct. J. HALL & A. B. BEIN, 19 Nlle. Levée.
N. B. L'Echo tire peu d'eau et se rendra aux lieux de destination sans difficulté.

POUR ST. LOUIS, ALTON et Quincy—Le bateau à vapeur KNICKERBOCKER, capt. E. W. Gould, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires ce soir à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Bienville ou à EDWARD A. BRIDGE, 60 Gravier. 28 oct.

POUR LAKE PROVIDENCE, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le bateau à vapeur Emperor, capt. A. Aster, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi le 29 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face le North American Hotel ou à PIERCE SHANNON & BRO.
28 oct. 57 Magasins.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Pitsburg et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur VIENNA, capt. Patterson ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus mercredi le 30 courant, à 4 heures P. M. Le Vienna porte une forte cargaison et tire moins d'eau qu'aucun autre bateau sur la rivière. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Lafayette ou à
28 oct. HADDEN & HALL, 33 Nlle. Levée.

POUR VICKSBURG, GRAND Gulf, Rodney, Natchez et Fort Adams — Le bateau à vapeur JOHN LINTON, capt. H. Pomroy, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires lundi le 28 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Conti ou à BLAIR & BATTERFIELD,
26 oct. 91 Magasins.

POUR ST-LOUIS, Alton et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur PLATTE, capitaine Jones, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
25 oct 63, rue Gravier.

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE — Le bateau à vapeur A. FUSELIER, capitaine E. Johnson, est maintenant en chargement pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires sur les rivières du Mississipi et de l'Ohio, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Poydras ou à J. HALL & A. B. BEIN,
21 oct 19, Nouvelle-Levée.

POUR ST. LOUIS & ALTON—et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MADISON, capt. Rob Freeland, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu—Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue du Canal, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
25 oct. 36 Gravier.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Un bateau à vapeur solidement bâti, tirant seulement 30 pouces d'eau, du port de 130 tonneaux, ayant 130 pieds de longueur, 6 pieds de hauteur et pouvant porter 1000 balles de coton, sera vendu à bas prix si l'on s'adresse immédiatement aux soussignés.
PIERCE SHANNON & BRO.
25o 57, rue des Magasins.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Le beau bateau à vapeur INVINCIBLE, ayant été construit à neuf et bien fourni de tout ce qui est nécessaire, pouvant porter 1500 balles de coton, sera vendu à des conditions avantageuses si l'on s'adresse immédiatement à
P SHANNON & BRO, 57 Magasins.
L'Invincible partira de Louisville aussitôt que l'état des eaux le permettra. 23o

POUR MATANZAS. — La goëlette VINCENTA, capt. Antonio Ros, est maintenant prête à recevoir sa cargaison et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 oct J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol EMILIO, capt. Sust, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira mercredi le 30 courant. Pour passage, ayant de beaux emménagements, [illegible]
24 oct. CUCULLU LAPEYRE & Co.

PAQUEBOTS ENTRE NEW-YORK ET LA NOUVELLE ORLEANS.
Cette ligne est composée des navires suivans:

FRANCIS DEPAU,	capt. C. A. Forbes,	700 ton
LOUISA,	" Wm. Osborne,	550 do
MEMPHIS,	" S. Nichols,	650 do
GEORGE,	" E. Knight,	475 do
OCMULGEE,	" J. J. Leavitt,	475 do
FRANCONIA,	" E. Cross,	500 do

Ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et bâti à New York expressément pour faire les voyages ci-dessus. Ils ont aussi de beaux emménagements pour les passagers et sont commandés par d'habiles navigateurs. Ces navires seront remorqués en montant et en descendant la rivière.
Les propriétaires ou capitaines de ces navires ne seront pas responsables de la casse de vitres, [illegible] ou cuivre [illegible] connaissement signé au bureau des agens. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY,
25 oct 88, Gravier.

POUR BALTIMORE—La barque IRAD JERRY, capt. Stevens, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 oct GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

POUR BOSTON—Premier navire—Le navire paquebot CHARLESTON, capitaine D. Eldridge, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face la rue St. Joseph ou à JOHN A. MERRITT,
26 oct 53 Camp.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière SEMINOLE, capitaine Jobson, partira Mercredi prochain. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
26 oct R. GRONING & Co.

POUR LA MOBILE—La goëlette HORNET, capt. Johnson, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR PENSACOLA—La goëlette MARY ELLEN, capt. Jarvis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
25 oct 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette SELECT, capt. Williams, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
25 oct 65, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick de première classe GRAND TURK, capt. Winsor, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
23o KIDDER & HEAD, 99 Camp.

POUR BOSTON—Le brick ROY, capitaine Williams, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles de coton et 50 tonneaux fret lourd, s'adresser à bord, ou à
25 oct J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A 1 NONANTUM, capitaine Hamburg, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
25 oct J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR VERA CRUZ (Premier Navire)
Le mistico espagnol CEFIRO, capt. Roses, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
24 oct. rue Toulouse No. 27.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette A. 1, CALEDONIA, capt. Potter, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Jefferson ou à HUGO C. GILDEMEISTER,
24 oct. 45 Bienville.

POUR CHARLESTON, S. C.—Le brick CATHERINE, capitaine Rose, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23o J W ZACHARIE & co, 88 Douane.

POUR KINGSTON, Jamaïque—Le brick GANNICLEFT, doublé et chevillé en cuivre, partira cette semaine pour le port ci-dessus. Ce navire a deux chambres séparées et peut prendre 30 passagers. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capit. à bord ou M. P. Lévy, Nlle. Levée ou à
23o R. GRONING & co.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot FRANCIS DEPAU, capitaine C. Forbes, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
21 oct STETSON & AVERY, 88, Gravier.

POUR BOSTON.—Le beau navire EAGLE, capitaine Adams, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à bord, près du rail-road ou à GEO. GREEN & BRO, 26, Camp. 18 oct.

POUR BOSTON—Le brick GALEN, capt. Churchill, sera prêt à recevoir du fret le 21 courant et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à E. A. BRIDGE,
19 oct 60, Gravier.

POUR PHILADELPHIE—La barque HERCULES, capitaine James Marks, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, étant rangé au-dessous du Marché aux Légumes, ou à N. F. COMLY & Co,
14 oct 27, rue du Camp.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Eagle et du navire Union, venant de Bordeaux:
Eaux-de-vie en demi pipes, tierçons et barils, de [illegible] preuves; cognac et de champagne; de La Rochelle, des marques Seignette & Faveau, colorées et pâles.
Vins rouges de Bordeaux, en barriques de diverses qualités, Lafitte, Latour, St. Estèphe St. Julien, Montferrand;
Vins en demi barriques,
Vins blancs en tierçons et demi barriques,
Vins rouges en caisses de 12 bouteilles,
Do blancs do de 24 demi bouteilles,
Cerises à l'eau de vie de la dernière récolte,
Prunes à l'eau de vie assortis de do,
Anisette en paniers,
Liqueurs assorties,
Vins de champagne Ebury Mumm, [illegible]
Absynthe en grandes bouteilles.
26o [illegible] FRERES, 78 Royale.

CLOUX—1000 barriques cloux de Boston assortis, en magasin et à vendre par
26 oct JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

CIDRE—150 barils cidre supérieur de Champagne à vendre par JOHN A. MERRITT,
23 oct 53, Camp.

FARINE—100 barils farine superfine en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
26 oct 53, Camp.

SARDINES A L'HUILE FRAICHES—En débarquement du navire Rubicon, et à vendre par A. ST. GEORGES, 78 St. Louis. 26 oct

SAINDOUX—100 barillets, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, Nlle Levée.

CAFE DE RIO—[illegible] sacs café de Rio, à vendre par STETSON & AVERY,
26 oct 88, rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI [illegible] à leur magasin d'encan, No. 107, rue de Chartres, à 10 heures A. M.:
1 bois de lit, avec linge et matelas, &c.
1 paire de tables à dîner;
1 Sofa, 12 chaises.
Aussi—Une quantité de meubles [illegible] 28 oct

PAR GUESNAULT ET DELAROQUE.
IL sera vendu, Lundi 28 du courant, à une heure de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue Bienville.
100 balles de foin [illegible] qualité, du débarquement.
Conditions: Comptant. 25 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MARDI, 29 du courant, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse No. 36,
2 balles [illegible] de table français.
1 do [illegible] anglais.
1 de [illegible]
1 de [illegible]
2 de cotonnade.
Cotonnades Américaines, coton [illegible] 29 oct

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu Mardi le 29 courant, à midi, à la Bourse de la Cité:
La négresse MARY, âgée d'environ 23 ans, [illegible] cuisinière, [illegible] et [illegible] WASHINGTON, âgé de 6 ans, très intelligent, garantis libres de maladies prévues par la loi.
L'acte de vente devant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Conditions comptant. 26 oct—4

PAR R. B. SYKES.
MARDI le 29 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, il sera vendu au No. 16, rue Notre Dame,
150 BARILS CHAUX. 28 oct—2

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, Mercredi 30 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre & sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,
Une balle couverture de laine, [illegible] et avariée à bord du brick Everett, capitaine [illegible], venant de Marseilles. 28 oct—2

PAR R. B. SYKES.
Vente de Meubles.
IL sera vendu Mercredi le 30 courant, à 11 heures, au No. 179, rue St. Charles, [illegible]
Un superbe assortiment de meubles, consistant en partie des marchandises suivantes: [illegible] acajou; 2 bergères à bras en acajou; une table à pliet, [illegible]; 2 canapés; 1 grande table à pieds en griffes à dîner; 2 grandes glaces françaises; [illegible] mételas en crain; 4 superbes rideaux [illegible] ornements riches, complets; lampes astrales, [illegible] verres coupés, porcelaine et faïence, tapis, meubles de cuisine, &c. &c. Ces meubles sont du meilleur goût et ont été en usage très peu de temps.
Conditions comptant. 28 oct—3

PAR M. BARNETT.
Vente de Meubles.
IL sera vendu, Jeudi 31 du courant, à 10 heures du matin, au no. 70 rue Royale, entre Conti et Bienville.
Une quantité de meubles consistant en tables, chaises, armoires, tapis, etc.
Conditions, comptant. 28 oct

PAR M. BARNETT.
Vente de meubles pour cause de départ.
IL sera vendu, Mercredi 30 du courant, à 10 heures du matin au no. 68 rue Royale, entre Conti et Bienville:
Une quantité de meubles tels que armoires, lits, tables, chaises, tapis, glaces, etc.
Conditions, Comptant. 26 oct—3

PAR P. E. TRICOU.
A. Maurin & co. et autres contre Hte. Palos, pour un abandon forcé.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, en date du 24 août 1839, et à la requête de L. Bernard, syndic des créanciers de Hte Palos, il sera vendu le samedi, 30 novembre 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:
1. Un terrain situé au faubourg Tremé, ayant, mesure française, 60 pieds, 8 pouces de face à la rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et St. Philippe, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de John Mary et de l'autre par celle de Mr. Saquet, ensemble les bâtisses et dépendances.
2. Un terrain situé au faubourg Washington, quartier Decoudy ou district des Architectes, ayant 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Moreau, entre les rues Champs Elysées et du Port, sur 109 pieds de profondeur, [illegible] désigné par le No. 8 de l'îlet no. 4, [illegible]
3. Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 6 et 7, de l'îlet no. 93 [illegible]
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible] à la satisfaction des syndics, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
29o—4,11,18,25 et 1 nov.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MARDI 29 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse no. 36, pour compte de qui il appartiendra:
45 [illegible] milliers cigares Regalia.
19 [illegible] de Cabañas.
Importés et avariés à bord du trois mâts Good Hope, capt Farwell. 28 oct.

$50 DE RECOMPENSE.
Seront données pour l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, parti marron dimanche dans le courant de la journée. Ce nègre est de la taille d'environ 5 pieds 10 pouces, noir, très bien fait, [illegible] barbe, âgé d'environ 30 ans, et l'œil vif. Il était vêtu d'une veste blanche et un pantalon de coton [illegible] et un chapeau noir. Le propriétaire suppose qu'il est parti dans un bateau à vapeur Dimanche pour Louisville ou Cincinnati, et comme il est très intelligent, parlant l'anglais et le français, il essaiera peut-être de se faire passer pour libre. Ce nègre travaillait ordinairement dans les presses à coton.
Les shérifs des paroisses avoisinantes sont priés de faire attention à l'avis ci-dessus.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont notifiés de ne point recevoir ou employer ledit nègre, sous peine d'être poursuivis à la rigueur des lois.
La personne qui l'arrêtera et le remettra au propriétaire, recevra la récompense ci-dessus et en outre les frais qu'il en aura occasionné.
28 oct—12 Rue Dauphine, No. 277.

$25 DE RECOMPENSE—Partie marronne de chez le soussigné dans la nuit du 16 courant, la griffonne JANE, de la taille d'environ 5 pieds, 2 ou 3 pouces, grosse du corps et âgée d'environ 28 ou 30 ans. Elle a emmené avec elle son enfant, petite mulâtre d'environ 20 mois. La récompense ci-dessus sera donnée pour la remise dans une des geôles de cette ville ou à la personne qui la ramènera chez moi, [illegible]
GEO W. HAYGOOD.

$10 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné le 20 courant, la négresse ADELINE, âgée d'environ 28 ou 30 ans, très noire, ayant une bonne rangée de dents et une de ses jambes est enflée depuis quelque temps. L'on suppose qu'elle est recelée par un blanc, ébéniste ou charpentier du nom de Michel Jourdan, qui a travaillé [illegible] dans la rue Toulouse, près la [illegible] Dauphine. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la logera dans la geôle de la seconde municipalité ou qui la ramènera au bureau du soussigné, encoignure des rues Gravier et Magasins.
22 oct—7 THOS. J. SPEARS.

A VENDRE PAR DIDION, Courtier.
UNE maison près la rue du Cirque, rue Perdido, sur un terrain de 25 sur 112.
Un lot de terre faubourg des religieuses rue St. André [illegible] près la rue St. André 60 pieds sur 150.
Un lot rue des Ursulines, entre Robertson et Claiborne 30—120.
Une maison rue des Marais encoignure Bayou.
Une do rue d'Amour entre [illegible] et français, terrain de 30—120.
Une do rue des Bons-Enfans près français, terrain de 27 sur 120.
Une do rue des Français près Bons-Enfans, terrain 31—120.
Une do rue St. Antoine près Bons-Enfans, terrain 30—60.
Une do rue Dumaine près Claiborne, terrain 30—120.
Une do rue Villeré près Dumaine, terrain 30—60.
Une do rue Bourgogne près St. Louis, terrain 30—120.
Un terrain rue Perdido près St. John 30—120.
Un do rue Mandeville près Good 40—120.
Une maison rue Bagatelle près Amour, terrain 30—60.
Une do rue St. Antoine près Morales terrain 30—120.
Deux do sur le bassin Carondelet.
Une do rue Moreau entre Mandeville et Marigny terrain 30—71.
Une do rue de Craps près Mandeville terrain 30—60.
Une do faubourg McDonough encoignure Jefferson et [illegible] terrain de 120 carrés.
Une do [illegible] 150 sur 300.
Une do rue St. Philippe près Claiborne faubourg Tremé terrain 30—118.
Un terrain rue Royale près Hôpital de 21—118.
Une maison rue Tremé près Ste. Anne, terrain 46—95.
Une do rue des Remparts près Hôpital
Une do rue des Marais près Ursulines
Une do rue des Ursulines près Royale
Une do do près Bourgogne
Une do rue Condé près Ursuline
Une do rue des Remparts près Bienville.
Beaucoup de nègres et négresses bien recommandés.
Une superbe habitation [illegible]
Une do do [illegible]
Une briqueterie avec [illegible] New-York, une machine à briques [illegible] en opération par un cheval ou, une machine à vapeur [illegible] 10,000 briques par jour [illegible] 22 oct—6

A VENDRE—Une GROCERY située à l'encoignure des rues du Camp et Poydras. S'adresser sur les lieux.
21 oct—6 F. ZORN & Co.

UN Jeune Cheval de selle avec sa selle et sa bride à vendre à bas prix, [illegible] Aussi—Un cheval de dray avec le harnais.
MUNFORD PERKS,
21 oct Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

NEGRES A VENDRE—Un nègre et une négresse, bons sujets, à vendre par MUNFORD PERKS,
19 oct Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

LES créanciers et débiteurs de feu François Patin, [illegible] sont invités à se faire connaître [illegible]
JOSEPH BLACHE,
[illegible] Enc. Craps entre Bagatelle et Poëte.

BUREAU de la Compagnie du Ferry à Vapeur de la Seconde Municipalité.
A une élection des Directeurs, tenue [illegible] en conformité à la charte, le 26 septembre 1839, les personnes suivantes ont été déclarées élues:
JOS. KNETTLE,
CHAS. F. HOZEY,
R. L. TRACY,
A. D. CROSSMAN,
GREGORY BYRNE.
Et à une assemblée des directeurs du bureau, tenue le 1er. octobre, JOSEPH KNETTLE, fut élu unanimement Président de la dite compagnie. 4 oct

$40 DE RECOMPENSE—La récompense ci dessus sera donnée à celui qui donnera des détails sur la mort de M. Sabin Delacroix, ancien habitant de St. Marc (Ile St Domingue) mort aux Etats-Unis d'Amérique, il y a environ [illegible] ans à Mr. Joseph Voisel, domicilié à St. Martinville, à Attakapas. 16o

WHISKEY—50 barils whiskey, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, Nlle. Levée.